



HAL
open science

Aux origines du "ministère de l'Intelligence" : la réunion des Beaux-Arts et de l'Instruction publique (1870)

Jean-Charles Geslot

► To cite this version:

Jean-Charles Geslot. Aux origines du "ministère de l'Intelligence" : la réunion des Beaux-Arts et de l'Instruction publique (1870). 2010. <hal-01527725>

HAL Id: hal-01527725

<https://hal.science/hal-01527725v1>

Submitted on 31 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Aux origines du « ministère de l'Intelligence » : la réunion des Beaux-Arts et de l'Instruction publique (1870)

Jean-Charles Geslot

Le ministère du 2 janvier 1870 ne marque pas seulement une date dans la fondation de l'Empire « libéral ». Le nouveau gouvernement comporte en effet un poste nouveau, celui de ministre des Beaux-Arts, confié au député Maurice Richard. Cette innovation constitue un précédent : jamais jusque là la France n'avait connu de ministère des Beaux-Arts autonome, et l'administration que le nouveau service gouvernemental recouvre avait toujours été dépendante d'une autorité tutélaire. Celle-ci avait beaucoup varié au XIX^e siècle, passant, en fonction des époques, du ministère de l'Intérieur, dépositaire traditionnel des fonctions non régaliennes de l'État, à celui du Commerce, puis au ministère d'État en 1852, pour finalement aboutir à la Maison de l'empereur en 1863¹.

Ces hésitations administratives sont le reflet de la réflexion, menée depuis longtemps par les spécialistes des questions artistiques, sur la place à donner à l'administration des Beaux-Arts dans l'appareil administratif, réflexion concomitante des débats sur le sens à donner à la politique artistique. À rebours de la tradition du mécénat monarchique qui avait placé cette administration au plus près du souverain, certains n'ont de cesse, sous le second Empire, de prôner une libéralisation, par la création d'un service indépendant de l'influence de la Cour et/ou son rattachement à l'administration de l'Instruction publique. Cette dernière configuration devient une réalité le 23 août 1870, lorsque un décret de l'impératrice-régente transfère au ministère de l'Instruction publique les services de celui des Beaux-Arts. Ils y resteront jusqu'à la création du ministère des Affaires culturelles pour André Malraux en 1959.

Le second Empire marque donc en la matière un moment de basculement : dans les années 1850-1860, la politique des Beaux-Arts quitte les secteurs les plus régaliens de l'action publique pour constituer progressivement une administration plus « culturelle ». La décision du 23 août 1870 inaugure une tradition qui perdurera jusqu'à la V^e République. Faut-il pour autant y voir un véritable projet culturel du régime, qui ne prend cette décision que dix-huit ans après sa fondation, et, qui plus est, dans l'urgence de la débâcle ? La question se pose du sens historique et politique à donner à cette création.

Il est nécessaire tout d'abord de rappeler que pendant toute la période du second Empire, Instruction publique et Beaux-Arts sont deux administrations séparées, voire concurrentes. Chacune a ses spécificités, ses objectifs, son identité, son personnel, son organisation. La séparation est d'abord géographique : l'Instruction publique siège rue de Grenelle, les Beaux-Arts au Louvre. Les traditions dans lesquelles s'inscrivent ces deux ministères divergent. Le ministère de l'Instruction publique a pour tâche essentielle la gestion de l'enseignement secondaire et supérieur d'une part, le développement de l'enseignement primaire d'autre part. En 1870, il est encore marqué par l'impulsion réformatrice donnée par Victor Duruy pendant les six années de son ministère². L'un des principaux apports du ministre est justement d'avoir renforcé l'identité de son administration et de la corporation universitaire, et d'avoir affirmé le champ d'action de son ministère dans celui des catégories d'intervention publique.

L'administration des Beaux-Arts quant à elle reste centrée sur les fonctions traditionnelles du mécénat monarchique et de la politique artistique, partagée entre plusieurs sous services dont la titulature témoigne de leurs attributions : les Beaux-Arts proprement dits s'occupent essentiellement du soutien aux artistes³ ; les services des Monuments historiques et des Monuments civils ont pour tâche d'enrichir, d'entretenir et de protéger le patrimoine bâti. Il faut y adjoindre deux autres administrations importantes, celle des Théâtres dirigée depuis 1853 par l'auteur dramatique Camille Doucet⁴, et celle des Musées impériaux à la tête de laquelle règne « le bel Émilien », le comte de Nieuwerkerke.

Clairement distinctes par leurs attributions, les deux administrations ne sont cependant pas sans points de contact, et peuvent donc se révéler concurrentes dans la définition de leurs champs d'intervention respectifs. Le service des Sciences et Lettres, par exemple, est détaché en mai 1870 du ministère de l'Instruction publique, auquel il avait été rattaché en 1863, pour être réuni à l'administration des Beaux-Arts dans un nouveau ministère « des Lettres, Sciences et Beaux-Arts ». Il est vrai que ce service peut relever des deux administrations. Autorité tutélaire de l'Académie de médecine, de l'École des chartes, des grandes bibliothèques parisiennes, il touche à l'enseignement supérieur, domaine d'intervention du ministère de l'Instruction publique. Mais ayant également à sa charge les « encouragements et secours aux savants et hommes de lettres », les « voyages et missions scientifiques et littéraires », et les souscriptions aux « ouvrages de science et de littérature », il participe au mécénat étatique, à destination, non des artistes, mais des scientifiques et des auteurs⁵. La modification administrative de mai 1870 fait débat : si certains se félicitent d'une mesure réclamée depuis longtemps, d'autres la condamnent, ainsi l'ancien ministre Victor Duruy qui se désole du fait que « les savants vont se trouver réunis aux danseuses de l'Opéra ».

Rien de commun donc dans les attributions des deux ministères en 1870. Mais le cas du service des Sciences et Lettres témoigne des rapprochements possibles, des correspondances entre les deux missions. Depuis longtemps d'ailleurs, nombreux sont ceux qui réclament leur réunion. La II^e République a marqué en la matière un moment important. Le 5 mars 1848, par exemple, Prosper Mérimée et Léon de Laborde réclamaient dans *Le Constitutionnel* « l'unité de direction dans un même ministère » des deux domaines des arts et des lettres. Derrière ce projet, exprimé également par d'autres observateurs, se cache une triple motivation.

La première est de réorganiser, de rationaliser la politique artistique, d'en rendre plus efficaces les moyens d'action. L'auteur de *Carmen* et de *Colomba*, devenu entre temps un familier de la Cour, revient d'ailleurs à la charge en 1856, au lendemain de la mort du ministre de l'Instruction publique Hippolyte Fortoul. Dans une lettre du 11 juillet, il appelle une centralisation des services chargés de gérer le patrimoine bâti, ainsi que ceux assurant les aides et souscriptions aux artistes et savants, et la réunion des musées et des bibliothèques en tant que « collections nationales »⁶. Son idée est de regrouper ces domaines au sein du ministère d'État, c'est-à-dire au plus près du souverain : il s'agit pour lui de renforcer la dimension monarchique de l'action culturelle de l'État.

Mais pour d'autres, la préoccupation est toute différente. Si les arts et les lettres doivent être réunis c'est parce qu'ils participent d'un même ensemble. Cette idée renvoie à celle d'unité de la culture, telle que l'exprime le romantisme européen : s'ils correspondent à de catégories administratives séparées, les arts, les lettres, les sciences, relèvent en fait du même élan intellectuel, culturel, et doivent donc être regroupés. Les Expositions universelles, et leur classification des différents domaines du savoir, font beaucoup pour la diffusion de cette idée. C'est d'ailleurs au lendemain de celle de 1855, la première organisée à Paris, que le comte Léon de Laborde publie à l'Imprimerie impériale une vaste somme au titre révélateur : *De l'Union des Arts et de l'Industrie* (1856).

Si l'idée de réunion des différents domaines correspond à un idéal intellectuel, elle témoigne également de considérations pédagogiques. Au milieu du XIX^e siècle, le principe de vulgarisation artistique se développe de façon importante. L'idée de développer l'accès à l'art, la culture et le goût artistiques parmi les différentes couches de la population est défendue par bon nombre d'observateurs et de spécialistes, au sein notamment de petits organes de presse parfois éphémères, spécialisés dans les questions artistiques et culturelles. Autour de projets d'exposition artistique permanente et gratuite, de développement d'écoles de dessin, c'est tout un idéal de « démocratisation culturelle », comme on dirait aujourd'hui, qui se profile. Le but ultime réside dans l'entretien de la fibre artistique des Français dont la primauté intellectuelle est jugée menacée par la concurrence des productions allemandes ou britanniques – concurrence révélée de façon incontestable, pour beaucoup de contemporains, à l'occasion des Expositions universelles. Pour permettre de développer l'éducation au goût, une solution s'impose : la réunion sous une même tutelle administrative des différents domaines de la connaissance et de la création, autrement dit,

pour reprendre une expression déjà employée à l'époque, l'institution d'un véritable « ministère de l'Intelligence »⁷.

Est-ce donc pour répondre à ces différentes ambitions intellectuelles et patriotiques que le second Empire organise en janvier 1870 la création d'un ministère autonome des Beaux-Arts, puis sa réunion aux Sciences et Lettres en mai, et à l'Instruction publique en août ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de bien considérer les raisons qui ont motivé ces trois innovations administratives successives.

Lorsque Émile Ollivier confie au député Maurice Richard, dans son ministère du 2 janvier, le tout nouveau portefeuille des Beaux-Arts, beaucoup croient y voir l'aboutissement de leur lutte en faveur d'une nouvelle politique artistique, dégagée de l'influence de la Liste civile et de la tradition du mécénat monarchique, susceptible ainsi de donner, enfin, une réelle impulsion, libérale, à la création française. Pourtant, lorsqu'on lit la façon dont le nouveau chef du gouvernement justifie cette création, force est de constater qu'il est loin d'envisager un programme aussi ambitieux. Ses motivations sont purement personnelles et politiques. « Donner un poste à mon ami Maurice Richard » et offrir à l'avenir au souverain la possibilité « d'introduire aux affaires certaines individualités considérables qui ne pourraient y avoir accès autrement » : tels sont, textuellement, les arguments qu'il donne à l'empereur dans la lettre qu'il lui écrit le jour même de la constitution du ministère. Il ajoutera plus tard qu'il s'agissait également d'engager par là même une politique de séduction à l'égard des artistes et des intellectuels, en général opposants au régime, en leur attribuant un ministère spécifique. Maurice Richard se présentera d'ailleurs à l'occasion comme « l'ambassadeur d'un empire auprès de la République des lettres et des arts »⁸. Quant à l'idée de réunir arts, lettres et éducation, Ollivier la juge proprement « erronée », en se basant d'ailleurs sur l'idée que Napoléon lui-même n'y avait pas pensé⁹.

Trois mois plus tard cependant, le 14 avril, après que le ministre de l'Instruction publique Émile Segrès ait été nommé aux Finances, c'est Maurice Richard qui est chargé d'assurer l'intérim. Il semble en profiter pour récupérer une partie des attributions de la rue de Grenelle, puisque c'est par un décret signé par lui-même, à la fois comme ministre de l'Instruction publique et comme ministre des Beaux-Arts, qu'il rattache le service des Sciences et Lettres à son administration principale. Le même jour, il remet ses fonctions intérimaires au nouveau ministre en charge de l'enseignement, Jacques Philippe Mège. Plusieurs journalistes se félicitent de ce rattachement, qui va dans le sens de l'unité de la culture, mais d'autres se désolent du caractère incomplet de la mesure, puisque les Musées, par exemple, restent encore sous la tutelle de l'administration des Bâtiments impériaux dirigée par la Maison de l'empereur. D'autres en profitent pour attaquer le ministre qui voit ses attributions augmenter alors qu'il n'a pas la légitimité requise. *Le Siècle* s'étonne ainsi le 17 mai que quelqu'un qui n'est « ni un littérateur, ni un savant, ni un artiste », puisse « présider en France aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts ». Du reste, il n'a toujours défini aucun programme, ce dont ne manque pas de se lamenter par exemple Émile Galichon¹⁰. Du reste, le ministère des Beaux-Arts compte également dans ses attributions la direction des haras, ce qui suscite l'ironie des commentateurs et caricaturistes. À peine né, le « ministère de l'Intelligence » semble déjà d'une viabilité administrative douteuse...

C'est peut-être la raison qui explique sa réunion, par un décret du 23 août 1870, au ministère de l'Instruction publique. Ici encore, cette décision pourrait apparaître comme une réalisation du programme d'unité de la culture déjà évoqué, mais il n'en est rien. Le texte du décret est à cet égard particulièrement éclairant : il indique que le ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts n'est pas rattaché à l'Instruction publique, mais qu'il est bel et bien supprimé – la nuance est de taille – et que, « jusqu'à ce qu'il ait été procédé à la répartition des services » qui le constituaient, le ministre de l'Instruction publique « est chargé de l'expédition des affaires qui en dépendent ». De l'ambitieux et ancien grand projet intellectuel d'union sous une même tutelle de l'art, de la science et de l'éducation, on ne souffle mot. L'heure de toute façon n'est pas aux grands programmes idéaux, en ce 23 août 1870. Le Nord-Est est envahi par les armées allemandes, Strasbourg est encerclée et bombardée, et on est sans nouvelles de Bazaine depuis plusieurs jours. Tous les efforts désormais

portent sur la préparation du siège de la capitale, qui semble désormais inéluctable. Maurice Richard a suivi, dès le 9 août, son ami Émile Ollivier dans la retraite politique, après le renversement du gouvernement du 2 janvier. L'heure est grave et le chef du nouveau ministère, le général-comte de Palikao, n'a que faire d'un ministère des Sciences, Lettres et Beaux-Arts. Du reste, nombreux sont ceux à demander sa suppression, au Corps législatif comme dans la presse : dès sa création, beaucoup ont en effet critiqué le coût de la séparation en deux du ministère de la Maison de l'empereur, qui obligeait à engager un nouveau traitement ministériel de 100 000 francs alors que l'heure est aux économies. Jules Brame, qui remplace Maurice Richard le 9 août, propose donc, sans états d'âme, sa suppression. Dernier titulaire du poste, il en devient de fait également le fossoyeur¹¹.

Loin de représenter l'application du programme de réunion des différents champs de l'action culturelle et de correspondre à une volonté de promouvoir l'éducation au goût et à l'art dans la population, le décret du 23 août 1870 représente la fin d'une innovation administrative qui était loin d'avoir fait ses preuves, faute de réelle volonté politique de la part du gouvernement ou du régime. Cette mesure, prise dans l'urgence de la débâcle, dans un contexte de panique politique et militaire d'ampleur nationale, va pourtant créer un précédent. Le 5 septembre suivant, le gouvernement de la Défense nationale confirme la décision prise provisoirement deux semaines plus tôt, en réunissant définitivement la division des Beaux-Arts et celle des Musées au ministère de l'Instruction publique et des Cultes échu la veille à Jules Simon. Mis à part les deux tentatives manquées de recréation d'une administration autonome en 1871 et 1905, cette situation devait perdurer jusqu'à la création en 1959 du ministère des Affaires culturelles¹². Les conditions de cette création d'ailleurs ne sont pas sans rappeler celles qui présidèrent en 1870 à la nomination de Maurice Richard à la tête du nouveau ministère des beaux-arts, puisque c'est entre autres pour pouvoir garder André Malraux au gouvernement que le général de Gaulle avait encouragé Michel Debré à créer de toutes pièces cette nouvelle configuration administrative, appelée cependant à durer. En 1870 comme en 1959, c'est avant tout le poids des contingences politiques, plus que l'ampleur des ambitions intellectuelles, qui explique la mise en place d'une administration spécifiquement consacrée aux questions « culturelles ». Récurrence révélatrice de la difficile émergence, dans le champ politique français, de l'idée de « politique culturelle ».

¹ DUPRÉ Paul et OLLENDORFF Gustave, *Traité de l'administration des beaux-arts. Historique, législation, jurisprudence, écoles, musées, expositions, monuments, manufactures, théâtres*, Paris, P. Dupont, 1885, 2 vol., vol. 1, p. 25 sq.

² GESLOT Jean-Charles, *Victor Duruy. Historien et ministre (1811-1894)*, Villeneuve d'Ascq, Éditions du Septentrion, 2009, 422 p.

³ GRANGER Catherine, *L'Empereur et les arts : la liste civile de Napoléon III*, Paris, École des chartes, 2005, 866 p.

⁴ GESLOT J.-Ch., « Camille Doucet et l'administration des théâtres : un instrument de politique culturelle ? », dans YON Jean-Claude, *Les Spectacles sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, à paraître 2010.

⁵ Nous renvoyons à l'*Almanach impérial* pour le détail des attributions des différents services de l'administration gouvernementale de l'Empire.

⁶ POULET-MALASSIS Auguste, *Papiers secrets et correspondance du second Empire*, Paris, A. Ghio, 1873, 443 p., p. 303-306.

⁷ SERY Alfred, « Un ministère national », *Le Constitutionnel*, 11 janvier 1870.

⁸ *Le Monde artiste. Théâtres, musique, beaux-arts, littérature*, 25 juin 1870.

⁹ OLLIVIER Émile, *L'Empire libéral. Études, récits, souvenirs*, Paris, Garnier frères, 1908, vol. XII, 642 p., p. 220 et 246-247.

¹⁰ GALICHON Émile, « Le Ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts », *La Chronique politique des arts et de la curiosité*, 22 mai 1870.

¹¹ *Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de M. Jules Brame le 13 juillet 1871*, Paris, E. Lachaud, 1872, 72 p., p. 12.

¹² POIRRIER Philippe, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Université de Bourgogne, Bibliest, 1996, 129 p.